

CHEZ VOUS

LOCQUIREC

L'expertise du puits de Pennenez confiée à l'entreprise Penn Ti

● Les élus se sont retrouvés en mairie, ce jeudi, pour un conseil de rentrée avec, à l'ordre du jour, des questions autour de l'été, de la rentrée scolaire et de l'urbanisme. L'été a été dense et animé au camping municipal et les demandes de réservations sur la période de septembre nécessitent la reconduction d'un contrat saisonnier jusqu'au 30 septembre.

135 m³ d'algues vertes ramassées

Au niveau surveillance des plages, la SNSM de Paris n'a pas pu affecter le nombre de sauveteurs prévus sur août. En conséquence, le conseil a décidé de reverser la côte part communale, du non réalisé dû à la SNSM national, à la station locale, en remerciement des actions menées par les bénévoles pour combler le manque de surveillant de baignade. 135 m³ d'algues vertes ont été ramassées cet été contre 1 170 m³ en 2024 et 2 130 m³ en 2023. « Une diminution locale qui n'est sans doute pas représentative du secteur

suivi par Lannion Trégor communauté », indique le maire, Gwénolé Guyomarch.

Le conseil valide l'embauche d'une apprentie qui souhaite préparer le diplôme du CAP accompagnant éducatif Petite enfance à l'IBEP de Morlaix. L'apprentie effectuera ses heures d'apprentissage dans les classes maternelles et GS-CP et au sein de la cantine et la garderie.

Diagnostic de l'état du puits de Pennenez

L'entreprise de maçonnerie Penn Ti est chargée de réaliser un diagnostic de l'état du puits de Pennenez pour un coup de 786,50 € TTC.

At Ouest et l'architecte Gildas Kernaléguen sont chargés d'actualiser le projet d'aménagement de la portion RD64 allant de l'entrée du lotissement Park Bihan à l'impasse Parc Treiz. Au niveau de la zone artisanale de Trougourézou, le conseil valide la rétrocession à An Dour des ouvrages afférents à la collecte des eaux usées, pluviales et à la distribution de l'eau potable. Ces travaux seront

réalisés par la commune dans le cadre de l'aménagement de la parcelle AL0198.

Dans le cadre des travaux de restauration de la chapelle de Lézingard, un accord a été donné pour financer la clôture de séparation entre la Chapelle et la propriété de Monsieur Thierry Guérin, soit 7 289 € TTC. La commune remercie également l'association ASPPRE pour le don de 250 € versé au profit de la chapelle.

Suite au projet d'installation d'une antenne à Parc Treiz, la commune soutient la demande des riverains qui souhaitent mettre en œuvre une procédure de médiation en demandant à la société Orange de procéder à une simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques générées par l'installation projetée.

Accord pour autoriser le maire à aller en justice pour défendre la commune suite au recours de Monsieur Christian Helou contre l'arrêté de permis de construire accorder à la SCI le Huit, relatif à la transformation d'un hangar en bureaux au 8b, rue de la Rampe.